



Association Numismatique de la Région de Cluses

Société Numismatique constituée en 1975 – Loi 1901

Bulletin n° 96 - 21 décembre 2023

L'Assemblée Générale du 15 décembre

Lors l'assemblée générale de décembre 2022, Jean-Luc BUATHIER président de l'association depuis l'année 2000 et Francis DIEUPART trésorier depuis l'année 2006 nous avaient fait part de leur souhait de ne pas reconduire leur mandat en 2024.

Les sortants →
le président (à droite)
et le trésorier (à gauche)



Lors de l'assemblée générale de décembre 2023 un nouveau bureau a donc été élu :

Président : Gérald GRAND
Vice-président : Bernard ROUX
Trésorier : Stéphane LEGRAND
Secrétaire : Anne MOISSET

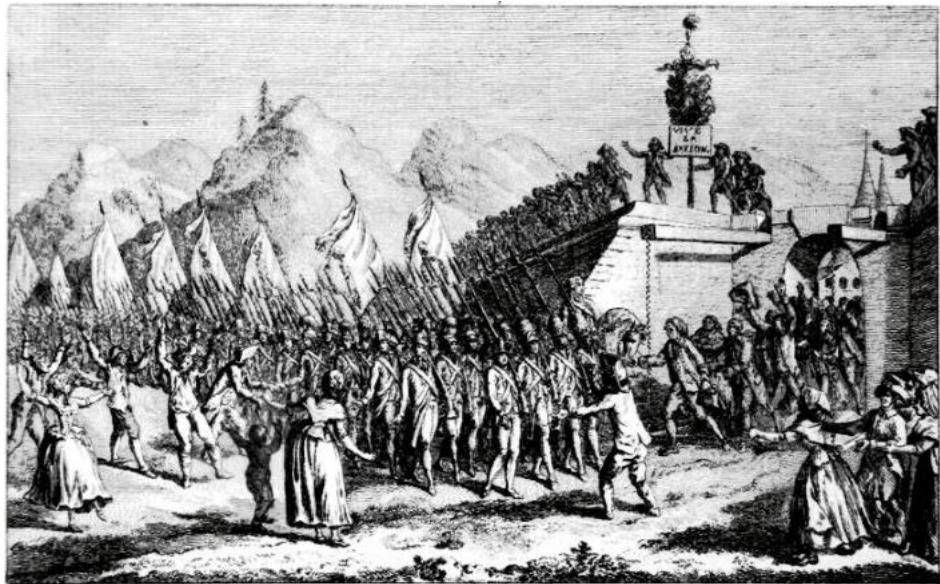
← Les élus
le président (à droite)
et le trésorier (à gauche)

- Histoire de la Savoie -
Les médailles du 100^{ème}
anniversaire de la réunion
de la Savoie à la France
1792 - 1892

1- La réunion de la Savoie à la France

Les troupes révolutionnaires françaises, appelées **Armée des Alpes**, envahissent le duché de Savoie dans la nuit du 21 au 22 septembre 1792, sans déclaration de guerre préalable.

L'entrée des troupes françaises à Chambéry



Le 23^{me} les Français sont entrés victorieusement à Chambéry. Le Peuple savoisien est venu au-devant d'eux et leur a prodigué les témoignages de fraternité et d'allégresse.

Le 27 novembre 1792, la Convention Nationale présente un rapport sur la question de l'incorporation de la Savoie à la France au cours duquel il est demandé à l'assemblée sa décision face au vœu librement émis de la Savoie d'incorporer la République française.

Ce même jour, le décret de réunion de la Savoie à la France est voté par l'assemblée.

DÉCRET qui réunit la Savoie à la France.

Du 27 Novembre 1792. (N.^o 191.)

LA CONVENTION NATIONALE, après avoir entendu le rapport de ses comités de constitution et diplomatique, et avoir reconnu que le vœu libre et universel du peuple souverain de la Savoie, émis dans les assemblées des communes, est de s'incorporer à la république française; considérant que la nature, les rapports et les intérêts respectifs rendent cette union avantageuse aux deux peuples, DÉCLARE qu'elle accepte la réunion proposée, et que dès ce moment la Savoie fait partie intégrante de la république française.

ART. 1.^{er} La Convention nationale décrète que la Savoie formera provisoirement un quatre-vingt-quatrième département, sous le nom de département du *Mont-Blanc*.

2. Les assemblées primaires et électorales se formeront incessamment, suivant la forme des lois établies, pour nommer leurs députés à la Convention nationale.

3. Ce département aura provisoirement une représentation de dix députés à la Convention nationale.

4. Il sera envoyé dans le département du Mont-Blanc quatre commissaires pris dans le sein de la Convention nationale, pour procéder à la division provisoire et à l'organisation de ce département en districts et en cantons. Ces commissaires seront nommés par la voie du scrutin.

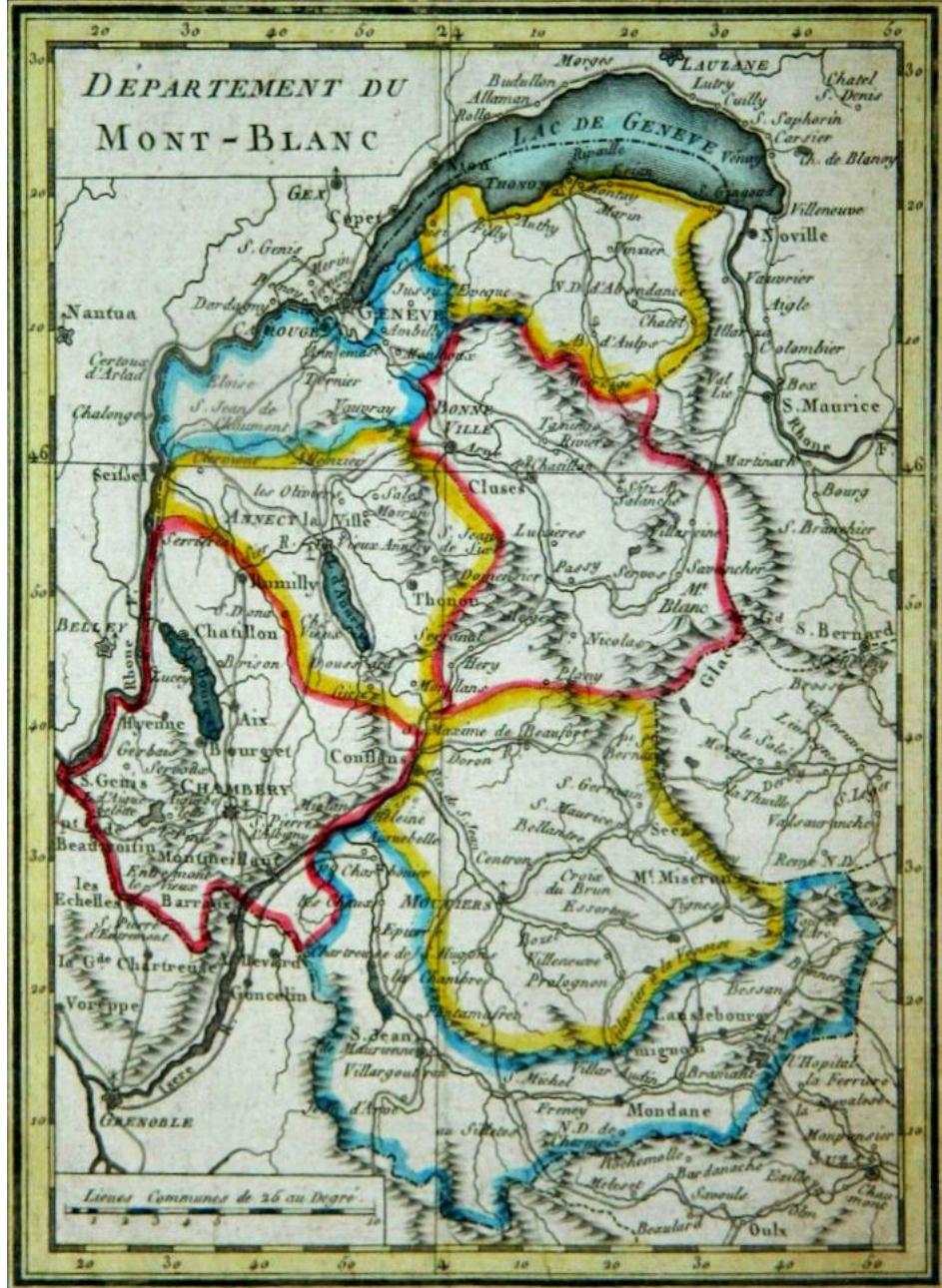
5. Les bureaux des douanes établis sur les frontières de la France et de la Savoie sont supprimés. Ceux sur les confins du Piémont, de la Suisse et de Genève, seront conservés provisoirement; et le ministre des contributions publiques sera chargé de faire parvenir sur-le-champ les lois et tarifs relatifs à la perception des droits sur les objets exportés ou importés.

6. Il sera établi dans les chefs-lieux de district ou dans les bureaux de douanes aux frontières, après l'organisation des autorités, des commissaires pour la vérification des assignats.

7. Sur la proposition d'insérer dans le décret de réunion de la Savoie les mots, *Au nom du peuple français*, la Convention nationale passe à l'ordre du jour, motivé sur la déclaration solennelle qu'elle a faite, qu'il n'y aura de constitution que celle qui aura été acceptée par le peuple français.

Nota. Un décret du 29 novembre 1792 nomme commissaires les citoyens *Simon, Grégoire, Hérault et Jagot*.

Le département du Mont-Blanc créé par le décret du 27 novembre 1792



2- Les médailles du Centenaire

En 1892, le **Centenaire de la Réunion de la Savoie à la France** est commémoré avec 2 médailles officielles identiques, l'une en bronze et la seconde en argent.



Avers : République Française

Revers : Centenaire de la Réunion de la Savoie à la France 1792-1892



Médaille bronze

Diamètre : 50 mm
Poids : 60 grammes

Médaille argent

Diamètre : 50 mm
Poids : 70 grammes

Francis DIEUPART

- Duché de Savoie et Comté de Nice -

Les médaille commémorant les anniversaires du rattachement de la Savoie et de Nice à la France 1860-1960 / 1860-2010

1- Notice historique

Dès juillet 1858, l'Empereur Napoléon III et le Comte de Cavour président du conseil du Royaume de Piémont-Sardaigne décident en échange des territoires savoyards et niçois de l'aide à apporter pour mettre en place l'Unité Italienne contre l'Empire Autrichien.



*l'Empereur Napoléon III, le Comte de Cavour,
le roi de Sardaigne Victor-Emmanuel II*

Le 24 mars 1860, le traité de cession est signé entre la France et les autorités du royaume de Piémont-Sardaigne. L'assentiment des peuples savoyards et niçois sera demandé à travers un plébiscite.

Les 15 et le 16 avril 1860, le plébiscite est organisé dans le Comté de Nice. Les niçois sont appelés à répondre à la question : **Le Comté de Nice veut-il être réuni à la France ?**

Le résultat est sans appel, sur 25,933 votants 25,743 niçois répondent OUI à cette question.

Les 21 et 22 avril 1860, le plébiscite est organisé dans le Duché de Savoie. Les savoyards sont appelés à répondre à la même question : **Le Duché de Savoie veut-il être réuni à la France ?**

Le résultat est aussi sans appel, sur 130,839 votants 130,533 savoyards répondent OUI à cette question.

Malgré un déroulement de ces deux scrutins dans le calme, les observateurs de l'époque ont noté les tensions qui ont précédé ces plébiscites, remarquant aussi que les contrôles des résultats étaient quasiment impossibles puisque les urnes étaient aux mains des organisateurs des plébiscites...

Le 29 mai 1860, la Chambre et le Sénat du Royaume de Piémont-Sardaigne votent le rattachement, ce même jour le roi Victor-Emmanuel II ratifie la loi réunissant la Savoie et Nice à la France.

Le **14 juin 1860**, la France prend officiellement possession des territoires savoyard et niçois.

2- L'annexion de la Savoie à la France par Henry Bordeaux

Henry Bordeaux (1870-1963), né à Thonon-les-Bains, était un avocat, romancier et essayiste français.

Ci-après, texte de Henry Bordeaux, extrait de la Revue des Deux Mondes (mars 1960), écrit peu de temps avant les cérémonies du centenaire de l'annexion de la Savoie à la France en 1860.



L'intérêt de ce texte est la présentation chronologique de l'annexion, par contre on peut regretter que n'apparaisse pas vraiment **le point de vue des habitants de la Savoie opposés à cette annexion**.

LE CENTENAIRE DE LA RÉUNION DE LA SAVOIE A LA FRANCE

I

Le centenaire de l'annexion de la Savoie à la France sera célébré en 1960 par des cérémonies qui rappelleront ces dates mémorables : le traité de Turin (24 mars 1860), le plébiscite (22 avril), la ratification par la Chambre des députés (29 mai) et par le Sénat (12 juin).

Dans le concert de nos provinces françaises, la Savoie tient une place à part. N'a-t-elle pas, tout d'abord, la chance d'avoir gardé son nom ? Divisée en deux départements, elle est demeurée la Savoie. Quand, par un vote unanime, elle consentit en 1860 à son annexion à la France, son unité en était ensemble la condition et la consécration. Deux fois dans le passé, sous François I^e et sous la Révolution et l'Empire, elle avait appartenu à la France pendant un quart de siècle. Au cours des guerres innombrables qu'elle dut, placée au carrefour de nations rivales, subir ou imposer, elle fut à deux reprises occupée par les troupes françaises : celles-ci, ne se reconnaissant guère en pays étranger à cause de la similitude de langue et de mœurs, n'y laissèrent pas ces fâcheux souvenirs dont les durables rancunes empêchent les accords futurs, tandis que les six ans d'occupation espagnole au XVIII^e siècle sont encore aujourd'hui rappelés. En 1814, après Waterloo, lorsque le premier traité de Paris, avec cette méconnaissance parfaite de la géographie et de l'histoire que manifestent parfois les diplomates, la voulut couper en deux pour donner à la France Chambéry et Annecy et rendre aux Etats sardes reconstitués la Maurienne et la Tarentaise, elle s'unît dans un même sentiment de réprobation. Il fallait choisir entre Paris et Turin, entre France et Piémont :

pas plus que la vraie mère du jugement de Salomon, la Savoie n'acceptait le partage. De Saint-Pétersbourg où il était encore ambassadeur du roi de Sardaigne, Joseph de Maistre écrivait à son souverain : « Pauvre Savoie, Sire ! Comme cet antique héritage est traité ! Au moins, si elle n'était pas divisée, en pleurant son ancien maître, elle aurait la consolation de conserver son intégrité. Cette division de l'indivisible est insupportable. Que fera cette poignée de malheureux pressés sur les Alpes et obligés d'aller demander justice au delà des monts dans une langue étrangère ?... » Le génie de Joseph de Maistre désignait les destins de la Savoie. En 1815 il fallut par le second traité de Paris la rétablir dans son unité.

Unité qu'elle réclamera pareillement lorsque la faiblesse de Napoléon III inclina celui-ci en 1860 à abandonner à la Suisse le Chablais et le Faucigny et à fausser ainsi le caractère de l'annexion. Une délégation fut alors envoyée à l'Empereur pour le conjurer de ne pas commettre cette faute qui eût ameuté contre lui les Savoyards les plus favorables à la France.

Les destins de la Savoie la portaient vers cette France où descendait l'eau de ses torrents et de ses rivières et dont elle parlait fidèlement et purement la langue, car on n'a jamais parlé italien chez nous et c'est, au contraire, le français qui a franchi la barrière des Alpes pour s'installer au Val d'Aoste, dans la vallée de Gressoney, ailleurs encore. Mais ces destins mirent des siècles à s'accomplir. Elle a son histoire originale qui l'a marquée de signes indélébiles et je désire montrer comment elle est devenue française par son vote unanime en 1860.

II

L'annexion de la Savoie et de Nice à la France fut préparée par l'entrevue de Plombières le 20 et 21 juillet 1858. Napoléon III avait invité aux eaux le comte Cavour, premier ministre de Victor-Emmanuel II roi de Piémont. L'empereur se déclara, dès le début de la conversation, « prêt à aider le Piémont à expulser les Autrichiens de l'Italie, à condition que la lutte ne serait pas révolutionnaire et qu'il fût possible de la justifier au point de vue diplomatique ». Les deux interlocuteurs cherchèrent ensemble un motif plausible de guerre. Ils finirent par le trouver dans le duché de Modène où l'agitation populaire réclamait l'annexion au Piémont. De quelle

force militaire disposait-il et quel appui lui apporterait la France ? Cavour offrit une armée de cent mille hommes bien équipés et armés et Napoléon deux cent mille soldats français dont les meilleures divisions venaient de battre les Russes en Crimée. La date choisie fut le printemps de 1859.

Quel serait, pour chacun des deux pays, le bénéfice de la victoire escomptée ? Le Piémont s'agrandirait de la Lombardie, de la Vénétie, des Romagnes, peut-être encore des duchés de Parme et de Modène. Les Etats pontificaux seraient respectés. La principauté de Toscane agrandie pourrait être donnée au prince Jérôme-Napoléon qui épouserait la princesse Clotilde, fille de Victor-Emmanuel, et Naples au prince Murat qui y retrouverait des souvenirs de famille. Cette Italie nouvelle, groupée en quatre Etats, formerait une confédération sous la présidence honoraire du Pape et la souveraineté effective du roi de Sardaigne devenu roi d'Italie.

Cavour n'acceptait pas ces beaux plans sans arrière-pensée. Ni Florence, ni Naples ne devaient échapper au nouveau royaume qui devait unir toute la péninsule. Rome elle-même serait la capitale. Le pouvoir temporel du pape n'aurait qu'un temps. Mais il se garda de livrer la confidence de ses vastes desseins, car il ne pouvait rien contre l'Autriche sans l'armée française.

Avec quoi paierait-il ce concours indispensable ? Avec la Savoie ? Il y était à l'avance décidé. La Savoie n'acceptait pas la primauté de Turin. Comment se plierait-elle, séparée par les Alpes, au régime d'un lointain royaume dont elle ne partageait ni la langue, ni les croyances, ni les intérêts ?

Cavour renonçait donc à la Savoie. Mais l'Empereur réclamait encore le comté de Nice. Le ministre se fit prier, puis céda. L'empereur l'emmena en promenade dans la forêt voisine et demanda la main de la princesse Clotilde pour le prince Jérôme, son cousin. Celui-ci le détestait et lui causait mille ennuis. Ne s'était-il pas attiré cette réponse un jour qu'il lui reprochait de n'avoir rien de Napoléon I^r : « Si, sa famille... » ? Mais Napoléon III voyait dans ce mariage le complément de son alliance avec l'Italie délivrée et agrandie. Cavour accepta de plaider cette cause, mauvaise à cause de la réputation du prince, auprès de Victor-Emmanuel qui aimait tendrement sa fille et consentirait malaisément à lui laisser contracter un mariage dangereux. Elle fut, en effet, sacrifiée et malheureuse. Le mariage fut célébré le 30 janvier 1859 à Turin.

Le pacte de Plombières, ainsi conclu, fut gardé secret plusieurs

mois, tout au moins du côté français, l'empereur se réservant de diriger seul la question italienne. Cavour avait complété son voyage diplomatique en se rendant en Prusse afin de s'assurer que Bismarck ne soutiendrait pas l'Autriche.

III

La campagne d'Italie en 1859 aboutit aux victoires de Magenta et de Solférino. Cependant, sans consulter Cavour, Napoléon III, peut-être frappé dans son humanitarisme par le spectacle des morts et des blessés sur le champ de bataille au dire de Prosper Mérimée — spectacle qui ne l'empêcha pas de déclarer la guerre en 1870 à la Prusse — conclut l'armistice du 8 juillet et signa les préliminaires de la paix de Villafranca. Il perdait la reconnaissance du Piémont quand il venait de lui conquérir la Lombardie.

Le pacte conclu à Plombières entre Napoléon III et Cavour serait-il exécuté après cette paix de Villafranca incomplète et prématurée, qui laissait toute l'Italie centrale en effervescence? Les Romagnes échappaient au pouvoir temporel du pape. Florence, Modène, Bologne, encouragées par l'Angleterre qui, changeant de tactique, voyait dans une Italie unifiée un contre-poids à la puissance française, réclamaient leur annexion au Piémont. La victoire de Solférino avait sonné dans toute la péninsule le ralliement contre l'Autriche. Cavour, revenu au pouvoir après une éclipse, ressaisissait les fils de son grand dessein politique un instant compromis par l'incertitude de l'Empereur.

Celui-ci, le 16 juillet 1859, traversant la Savoie du Mont Cenis à Aix-les-Bains, reçut de telles ovations d'une foule enthousiaste acclamant la France et son armée, qu'il dit au syndic de Chambéry : « Je n'ai pas voulu rentrer en France sans traverser la Savoie, *cette terre à moitié française.* » A moitié ? il se trompait : elle était dès lors française. Il avait hésité à réclamer son annexion puisque lui-même n'avait pas tenu entièrement sa promesse. Cet accueil ne l'autorisait-il pas à revenir sur des concessions mal formulées encore et demeurées dans une ombre favorable ? La Savoie ne s'offrait-elle pas elle même ?

Cependant les négociations diplomatiques, menées par Cavour avec une habileté sans égale, consacraient d'avance l'abandon de la Savoie et de Nice, pourvu que l'Italie centrale fût rattachée au Piémont. Il avait nommé à la légation de Paris le chevalier Nigra

qui devait, dix ans plus tard, accompagner l'Impératrice Eugénie chassée des Tuileries. Ce fut à la sortie d'un bal offert le 21 février par la municipalité de Milan — heureux temps où la guerre ne suspendait pas les fêtes mondaines ! — qu'il reçut communication de la dépêche de Paris où l'Empereur menaçait de retirer du Piémont et de la Lombardie les troupes françaises, s'il n'obtenait pas satisfaction pour les Romagnes, Parme et Modène qui seraient données au Piémont, tout en restant nominalement sous l'autorité du pape, et pour la Toscane qui formerait un royaume séparé sous un prince de la Maison de Savoie, et si la Savoie et Nice enfin n'étaient pas réunies à la France. Mais il attendait « cet ultimatum à l'eau de rose », comme il l'a appelé plus tard, et il fit répondre aux Tuileries que le royaume de Turin ne pouvait être le servant du pape et que le rattachement de la Toscane était réclamé par toutes les populations. Toutes ces négociations n'étaient peut-être que jeux pour les deux complices de Plombières. La menace du retrait des troupes françaises alarmait assez l'opinion piémontaise pour la faire consentir à la perte de la Savoie et de Nice, et c'était le service qu'en escomptait Cavour.

Le 1^{er} mars Napoléon III annonça au Corps législatif qu'il avait demandé à son allié Victor-Emmanuel « les versants français des Alpes ». Le 3, le chevalier Nigra, au nom de Cavour, transmit une acceptation sous réserves : « Quelque vifs, disait le ministre, que seraient les regrets que nous éprouverions si les provinces qui ont été le berceau glorieux de la monarchie pouvaient se décider à réclamer leur séparation d'avec le reste des Etats du roi pour s'associer à d'autres destinées, nous ne nous refuserions pas à reconnaître la valeur de cette manifestation. »

Le traité de Turin fut signé le 24 mars 1860. Son premier article réglait le sort de la Savoie et de Nice : « Sa Majesté le roi de Sardaigne consent à la réunion de la Savoie et de l'arrondissement de Nice à la France, et renonce pour lui et tous ses descendants et successeurs, en faveur de Sa Majesté l'Empereur des Français, à ses droits et titres sur les dits territoires. Il est entendu entre leurs Majestés que cette réunion sera effectuée sans nulle contrainte de la volonté des populations, et que les gouvernements de l'Empereur des Français et du roi de Sardaigne se concerteraient le plus tôt possible sur les meilleurs moyens d'apprécier et de constater les manifestations de cette volonté. »

Restait le plébiscite qui devait ratifier le traité.

IV

Le vote des populations de la Savoie et du comté de Nice pour ou contre leur annexion à la France fut fixé au vingt-deux avril.

La délégation envoyée à Paris pour s'opposer à tout démembrement y était demeurée afin de renseigner le gouvernement impérial sur les mesures préparatoires à prendre. Le passage d'un pays à l'autre, même s'il est facilité par la nature et par le travail des siècles, exige des précautions et la connaissance précise des priviléges et des habitudes. La Savoie avait ses divisions territoriales, son Code, sa Cour d'Appel, ses diocèses, ses moyens de communication. Il fallait que les Savoyards fussent assurés que cet ensemble serait respecté. Un mémoire remis à l'Empereur par le comte Greyfié de Bellecombe, chef de la délégation, énumérait tous ces points. Le régime douanier du pays de Gex serait étendu au Faucigny, au Chablais et à la partie du Genevois au nord des Usses, les communes de cette région commerçant spécialement avec Genève et la Suisse. Le Code Albertin ressemblait au Code Napoléon, sauf en quelques points où la législation française ferait œuvre utile en s'inspirant de la législation sarde. Dans tous les cas, le maintien de la Cour d'appel de Chambéry s'imposait : « Elle n'est pas seulement, disait ce mémoire, une des gloires de la Savoie pour la science et l'intégrité qu'elle a toujours possédées, c'est encore un besoin pour la législation du pays qui, pour les cas passés, devra souvent être appliquée encore. » N'était-elle pas l'héritière du célèbre Sénat de Savoie ? Le régime ecclésiastique comportait quatre diocèses : Chambéry, Annecy, Maurienne et Tarentaise qu'il était indispensable de maintenir pour assurer l'exercice du culte dans les hautes vallées. Les communautés religieuses, menacées de dispersion par la loi du 29 mai 1855 votée au Parlement de Turin, seraient rassurées et autorisées. Puis le comte Greyfié énumérait un certain nombre de travaux à peine ébauchés par le gouvernement sarde et dont l'achèvement faciliterait les communications, le transport, l'industrie, le commerce : endiguement de l'Arve et de l'Isère, achèvement de la route du Petit-Saint-Bernard, route d'Albertville à Sallanches par Flumet et Mégève, continuation des voies ferrées pour Albertville, Moûtiers, Annecy, chemin de fer direct de Lyon à Chambéry, écoles d'agriculture, reboisement des forêts. Le Piémont n'avait point eu grand souci de ces

besoins matériels. Nul doute que la France ne se montrât plus généreuse pour la dernière venue de ses provinces.

Un comité central s'était formé à Chambéry pour préparer le plébiscite. Il eut le bonheur de réunir enfin les partis opposés, cléricaux et libéraux, conservateurs et démocrates, réactionnaires et constitutionnels. Qu'il n'y ait plus, demandait-il, que « des Savoisiens qui veulent tous devenir Français ». Son exemple fut suivi bientôt dans toute la Savoie. Comme la Suisse ne cessait pas de convoiter la Savoie du nord, le député de Saint-Julien prit l'initiative de demander à M. Thouvenel, le ministre des Affaires étrangères, et d'obtenir de lui que les populations des régions destinées à faire partie de la zone douanière fussent autorisées à déposer un bulletin de vote qui porterait la mention : *Oui et Zone*.

J'emprunte à l'excellent ouvrage du chanoine Trésal, *l'Annexion de la Savoie à la France*, qui a recueilli, outre les documents diplomatiques, les témoignages essentiels du temps, le récit du plébiscite :

« Le vote eut lieu les 22 et 23 avril, dans le plus grand calme. A Chambéry, la garnison française avait quitté ses casernes et la ville, afin d'éviter l'apparence d'une pression de la France. Les journaux de l'époque ont racontés, en termes émus, les incidents du vote. De ces récits, deux impressions se dégagent avec plus d'intensité. D'abord le vote fut vraiment une manifestation grandiose et unanime en faveur de la France. Comme l'avait demandé le manifeste du comité central de Chambéry, les vieilles distinctions entre cléricaux et libéraux, conservateurs et démocrates, réactionnaires et constitutionnels, disparurent. Dans les campagnes, les électeurs marchèrent généralement au scrutin, qui avait lieu par appel nominal, « en masse compacte », précédés de drapeaux français, au son des tambours et aux cris de *Vive la France ! Vive l'Empereur !* Dans les villes, les électeurs se rendirent au scrutin par corps de métiers et par confréries.

« Ce qui se passa à Chambéry peut être cité à titre d'exemple. A sept heures, la garde nationale se réunit à la Grenette ; à huit heures, arrivèrent les ouvriers en bâtiment, portant à leur chapeau un bulletin avec « oui » en grosses lettres ; à neuf heures et demie, les électeurs de la banlieue, avec, en tête de la colonne, les syndics et les curés, vinrent déposer leur vote ; à dix heures, ce fut le tour des électeurs des 1^{er} et 2^e arrondissements, qui, précédés d'une musique, défilèrent sur le boulevard, le bulletin « oui » au chapeau ; quelques instants après, la foule fit une ovation aux médaillés de

Sainte-Hélène qui avançaient en colonne serrée. A onze heures, l'archevêque, le chapitre et le clergé de la ville pénétrèrent dans la salle de vote ; à une heure et demie, ce fut le tour des prêtres de Saint-François-de-Sales, et, à deux heures et demie, celui des électeurs du faubourg Maché.

« La deuxième constatation qu'il est impossible de ne pas faire en lisant les journaux du temps, c'est que le vote eut un caractère religieux autant que patriotique. Le clergé y fut mêlé officiellement. Presque partout, le drapeau français, au matin du dimanche 22 avril, fut solennellement porté à l'église par le syndic entouré du conseil municipal et bénii par le curé de la paroisse, qui prenait ensuite, avec le syndic, la tête du cortège. A Bonneville, centre des agissements suisses, la cérémonie de la bénédiction du drapeau eut une solennité particulière, ce dont un des rares hommes qui gardèrent jusqu'au bout une attitude ouvertement hostile à la France se plaignit vivement. Les dames de la ville avaient brodé un drapeau tricolore, sur lequel on lisait : « France et zone. Vive l'Empereur ! » Le maire, entouré de son conseil, suivi des électeurs, le porta à l'église, « aux sons des cloches et des boîtes ». Le curé prononça une allocution, bénit le drapeau et se joignit au cortège qui se rendit à la salle de vote.

« A Chambéry, les électeurs du faubourg Montmélian allèrent inviter les Pères Capucins à se mettre à leur tête. Le cortège arriva ainsi à l'hôtel de ville. Après le vote, les moines furent reconduits à leur couvent. Ces faits et l'ensemble de l'histoire de l'annexion montrent le clergé de la Savoie en contact direct avec le peuple, partageant publiquement ses craintes, ses espérances, prenant au besoin des initiatives patriotiques qu'il savait faire comprendre aux fidèles. »

Le résultat publié fut celui-ci :

Total général : 135 449 inscrits, 130 839 votants. 130 553 oui, 235 non. La Savoie était française. Ses destins, préparés depuis des siècles, s'accomplissaient.

Les votes furent portés au vieux château ducal dont les pierres demeurent historiques. Il avait assisté aux départs pour les guerres, aux retours victorieux ou assombris par les défaites, aux ambassades des papes, des empereurs et des rois, aux tournois et aux fêtes, à la première chevauchée de Bayard enfant, aux mariages de Charlotte de Savoie qui épousa Louis XI, à celui de Clotilde de France qui épousa Charles-Emmanuel. Il recevait l'offrande de la

Savoie à la France, comme un dépôt sur l'autel de la flamme qui ne doit plus s'éteindre.

V

Les mariages, après les discussions d'intérêts qui trop souvent précèdent la cérémonie, commencent par des fêtes et des réjouissances. Plus tard, viendront les épreuves qui ne manquent pas de compliquer la vie commune. L'union de la Savoie et de la France devait, pour être ratifiée, soumettre encore le plébiscite éclatant du 22 avril à sa ratification par le Parlement de Turin qui n'y apportait aucun empressement et faisait des réserves pour les frontières. L'Angleterre, jusqu'à la fin, posait des objections tirées du respect de la neutralité suisse que l'Empereur avait garantie. Celui-ci, faible à son habitude, livrait le plateau du Mont Cenis bien que ces hauts pâturages appartinssent aux habitants de Lanslebourg, et pareillement l'hospice du Petit-Saint-Bernard, bien qu'il fût au delà de la ligne du partage des eaux, promettait de raser les forts de Lesseillon près de Modane et laissait à l'Italie le col de Tende, au-dessu de Menton et de Vintimille, dans le comté de Nice. Enfin le rapporteur au Parlement conclut à cette ratification attendue : « Certainement, disait-il, c'est un grand et dououreux sacrifice que de se séparer de ces nobles provinces. Nice, quoique séparée de l'Italie et appartenant à la Provence par sa position géographique, par la langue et par d'anciennes traditions, a eu en commun avec nous presque cinq siècles d'histoire. L'esprit italien y poussait déjà des racines. La Savoie, encore plus séparée de l'Italie, a été le berceau de nos rois, la terre classique de l'honneur, de la fidélité et de la valeur militaire. Cependant en considérant bien la nature des lieux et des populations, on ne peut dire que le présent traité blesse le principe de la nationalité italienne. »

Malgré cet adieu courtois et mélancolique, les débats furent mouvementés et l'ancien président du conseil, Ratazzi, prononça un discours violent contre une cession qu'il estimait inutile. Cavour dut monter à la tribune pour le remettre à la raison et, forçant l'adhésion de la Chambre, il rendit à son tour hommage aux provinces perdues : « J'ai pu constater, dit-il, combien la perte de la Savoie et de Nice était grande pour nous, j'ai vu quel concours les Savoisiens donnaient à l'armée ; je sais combien leur caractère loyal et sévère aidait à la marche régulière des affaires ; je sais que

la Savoie n'était pas une charge, mais une source d'avantages pour l'Etat... »

Le traité ne fut ratifié que le 29 mai par la Chambre française et le 12 juin par le Sénat. Une dernière fois Victor-Emmanuel passa en revue la brigade de Savoie, la brigade qui dans la guerre de délivrance avait montré sous le commandement royal son endurance et son élan habituels. Paris accueillit par un *Te Deum* solennel chanté à Notre-Dame la venue des six cent mille nouveaux Français d'élection, et ce *Te Deum* était répété dans toutes les églises de France. Le 14 juin le commissaire français et le commissaire sarde se rendirent au Château où ils signèrent, pour les deux pays, le procès-verbal de la remise de la Savoie à la France. A midi le drapeau tricolore fut hissé sur la tour des Archives, le canon tonna et toutes les cloches de la ville sonnèrent. Puis, dans chaque commune, lecture fut donnée du *senatus consulte* constatant l'annexion, suivie d'une messe avec *Te Deum* et, le soir, illuminations, bals et banquets.

Le mariage étant ainsi consommé, restait le voyage de noces. Il fut accompli par l'Empereur et l'Impératrice qui, le 27 août 1860, arrivèrent à Chambéry avec une suite nombreuse. Le maire, comte d'Alexandry, leur souhaita la bienvenue à la gare et leur présenta les clés de la ville. Le marquis Léon Costa de Beauregard, le grand adversaire de Cavour au Parlement de Turin, les harangua au nom du Conseil général dont il était le président, et l'abbé Chamousset au nom de l'Académie de Savoie.

Cette importance donnée aux lettres, aux sciences et aux arts en une circonstance politique se justifiait pleinement. L'Académie de Savoie, fondée sous le règne de Charles-Félix, avait été la première Académie de langue française hors de France. Elle se réunit pour la première fois à Chambéry le 15 avril 1820. Elle ne comptait encore que huit membres, mais ces huit membres fournirent sans retard la preuve qu'ils avaient toutes les aptitudes exigées pour l'organisation d'une société, car ils se distribuèrent aussitôt les titres et élirent incontinent un président, un vice-président, un secrétaire perpétuel, un trésorier, un secrétaire-adjoint. Trois d'entre eux, échappés à cette libérale répartition des charges et des honneurs, composèrent modestement le cœur indispensable à l'approbation des protagonistes. Mais sa liste s'accrut promptement, et par de tels choix qu'elle égalait une liste de l'Académie française. On y voit figurer en effet : le comte Joseph de Maistre, ministre régent de la grande chancellerie à Turin ; le

comte Xavier de Maistre, général au service de l'empereur de Russie ; le comte Berthollet, pair de France, le célèbre chimiste qui avait suivi Bonaparte en Egypte ; Michaud, l'historien des *Croisades* ; Bouvard, directeur de l'Observatoire royal de France à Paris ; Niccollet, astronome au bureau des longitudes ; Tochon, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Elle se rattachait par le souvenir à cette société florimontane qu'avaient fondée saint François de Sales et le président Favre trente ans avant la création de Richelieu. A l'empereur des Français, reçu dans l'ancienne capitale, elle rappelait que la Savoie n'avait jamais connu que la langue française et que même elle se flattait de la parler assez bien, ayant par surcroit donné à la France en la personne de Vaugelas son premier grammairien et le pilier de l'entreprise du Dictionnaire.

A la porte de la Cathédrale, Napoléon III et l'Impératrice Eugénie furent reçus par Mgr Billet, le futur cardinal Billet dont l'allocution, débitée sur un ton glacial qui était sa manière, se contenta de rappeler que la population était « animée de sentiments religieux et disposée à placer les intérêts de sa foi avant tous les autres ». Mgr Billet était une de ces hautes autorités morales dont on subit le joug sans amour. Il avait la passion des sciences exactes et des déductions logiques. Sa tenue prudente, sa distante réserve et sa dignité devaient inspirer ce mot à son ami intime Mgr Rey, évêque d'Annecy : « Je sais bien que je suis dans ce cœur, que j'y occupe une bonne place, mais j'y ai froid. On y gèle ». Il avait, en outre, une raison particulière d'exagérer encore sa froideur. L'armée piémontaise se préparait à envahir les Etats pontificaux et l'Empereur n'y mettait pas, ou n'y mettait que mollement, obstacle.

Napoléon III et Eugénie, continuant leur voyage, passèrent par Aix-les-Bains où s'inscrivent tant de souvenirs, heureux ou malheureux, bons ou mauvais, du Premier Empire. A Aix, la reine Hortense accompagnant sa mère, l'Impératrice Joséphine, rencontra son amant, le trop brillant comte de Flahaut, et perdit à la cascade de Grésy sa meilleure amie, la baronne de Broc. Là, plus tard, guère plus tard, l'Impératrice Marie-Louise se lia avec ce Neipperg que lui avait perfidement dépêché Metternich.

Annecy, avec son lac, se prêta merveilleusement aux illuminations et aux fêtes vénitaines. La barque impériale, pareille à une galère effilée et la proue et la poupe relevées, offrait au couple une tente de soie blanche et le promena parmi les reflets des

flammes de bengale, des fusées et des lanternes multicolores qui semblaient atteindre les profondeurs des eaux plus fleuries que le ciel étoilé. Thonon rivalisa avec Annecy. Enfin, le 3 septembre, ce fut Chamonix avec le spectacle du Mont Blanc, avec une petite excursion organisée par les guides pour la traversée de la Mer de Glace.

Le voyage avait été un triomphe du premier au dernier jour. L'Empereur était à l'apogée de la gloire ; l'Impératrice, jeune et belle. L'apparition dans les montagnes de la Savoie de l'heureux couple impérial, qui laissait partout de généreuses donations aux œuvres charitables, y causa une sensation profonde avec une joie sans bornes. Les paysans étaient accourus de tous les coins des deux départements ; les survivants (il y en avait encore du temps où l'abbé Trésal écrivait son livre) se souviennent encore des fêtes de Chambéry et d'Annecy, au milieu desquelles l'Impératrice rayonnait de tout l'éclat de sa grâce et de sa beauté. A l'occasion des fêtes du cinquantenaire de l'Annexion, une vieille Savoyarde disait en montrant une des fenêtres du château de Chambéry : « C'est là que j'ai vu l'Impératrice, le soir du bal ; elle était belle comme une apparition. »

Il y a trente ans, j'ai interrogé une octogénaire savoyarde au visage sillonné de rides comme une terre labourée : elle m'a transmis cette vision cueillie pareillement à une fenêtre du château qu'elle regardait alors avec sa maman : l'Empereur, une figure triste avec du rire dessus ; l'Impératrice, un ange blanc. Le rire devait disparaître à jamais du visage impérial le jour où Napoléon III quitta Saint-Cloud pour rejoindre ses armées à Metz au mois d'août 1870. Peu d'années avant sa mort — elle ne mourut que le 1^{er} juillet 1920 en Espagne, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans — j'ai rencontré rue de Rivoli l'impératrice Eugénie qui revenait à l'Hôtel Continental. Un petit rassemblement m'avait arrêté. Un passant me la désigna. Je n'ai retenu qu'une ombre noire, un peu voûtée, un visage diaphane et de la couleur de l'ivoire, une démarche lente et essoufflée. C'était elle, dont je ne connaissais que les portraits de grâce et d'élégance — ceux de Winterhalter, son peintre favori, surtout — avec les épaules tombantes, un port de Diane, un éclat rayonnant. Attardée parmi les vivants, elle y faisait figure de revenante. L'apparition de l'ange blanc à la fenêtre du château de Chambéry n'existant plus.

HENRY BORDEAUX.

3- L'émission d'une médaille commémorative commune à la Savoie et à Nice en 1960

En 1960, la Savoie et Nice ont commémoré conjointement le 100ème anniversaire du rattachement du Duché de Savoie et du Comté de Nice à la France avec de nombreuses festivités et avec l'émission par La Monnaie de Paris d'une grosse médaille en bronze de diamètre 68 mm.

Cette grosse médaille en bronze de diamètre 68 mm a été gravée par Raymond Joly, graveur général de la Monnaie..



LA SAVOIE

Une jeune savoyarde en costume régional offre des fleurs à une femme couronnée de lauriers symbolisant la France, au fond les alpes

CENTENAIRE DU RATTACHEMENT DE
LA SAVOIE A LA FRANCE
1860 - 1960

NICE

Les armes du Comté de Nice, brochant sur un coq triomphant, ailes déployées
CENTENAIRE DU RATTACHEMENT DE
NICE A LA FRANCE
1860 - 1960



Pour la Savoie, il existe des épinglettes reprenant le côté Savoie de la médaille.

Il semblerait qu'à Nice il n'ait pas été émis d'épinglette, du moins je n'en ai pas retrouvé.

4- L'émission d'une médaille commémorative en Savoie en 2010

L'année 2010, l'Association Numismatique de la Région de Cluses et l'Association Numismatique Savoyarde d'Annecy ont décidé avec le soutien effectif de l'Association Numismatique d'Aix-les-Bains de commémorer le 150ème anniversaire du rattachement de la Savoie à la France.

La médaille a été livrée dans un luxueux écrin de type vitrine.



Caractéristiques de la médaille

Diamètre : 59,5 mm

Poids : 85 gr

Epaisseur : 5 mm

Finition bronze patinée à l'ancienne

Tirage : 1000 exemplaires

Avers de la médaille

Bustes superposés de Victor-Emmanuel II et de Napoléon III
1860 - RATTACHEMENT DE LA SAVOIE A LA FRANCE

Revers de la médaille

Ecu de Savoie émaillé entre deux lacs d'amour
2010 - 150 EME ANNIVERSAIRE
ASSOCIATIONS NUMISMATIQUES
SAVOISEENNES



5- L'émission d'une médaille commémorative à Nice en 2010

Suite au projet d'émission en Savoie, le Cercle Numismatique de Nice a pris contact avec les associations de Savoie afin de commémorer le 150ème anniversaire du rattachement de Nice à la France en émettant à son tour une médaille.



La médaille a été livrée dans un luxueux écrin de type vitrine.

Caractéristiques de la médaille

Diamètre : 59,5 mm

Poids : 85 gr

Epaisseur : 5 mm

Finition bronze patinée à l'ancienne

Tirage : 100 exemplaires

Avers de la médaille

Bustes superposés de Victor-

Emmanuel II et de Napoléon III

1860 - RATTACHEMENT DU
COMTÉ DE NICE A LA FRANCE

Revers de la médaille

Ecu de Nice émaillé entre deux lacs d'amour

2010 - 150 EME ANNIVERSAIRE

Cercle Numismatique de Nice



Jean-Luc BUATHIER

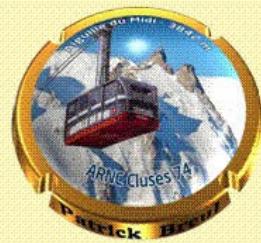


Espace d'Animation

Avenue du Stade - 74970 MARIGNIER



42^{ème}



Salon aux Monnaies, Billets et autres Collections,....

- Monnaies, jetons, médailles
- Billets
- Plaques de muselet
- Cartes Postales
- Timbres
- Anciens documents, etc....



Dimanche 18 février 2024
de 9h à 16h (entrée libre)

Organisation :

Association Numismatique de la Région de Cluses (Haute-Savoie)

Renseignements : 06 09 30 43 33



Association Numismatique de la Région de Cluses

Bulletin d'adhésion



Mme Melle Mr

Nom

Prénom

Tél.

Vous êtes

Numismate

Placomusophile

Adresse Postale

.....
CP..... Ville

Adresse e-mail

Cotisation

Adulte - Cotisation annuelle : 20 €

Jeune (moins de 18 ans) - Cotisation annuelle : 10 €

Règlement Date :

chèque bancaire au nom de l'A.N.R.C.

espèces



à retourner à

A.N.R.C.

B.P. 32

74970 MARIGNIER

tel : 06 85 50 58 50



Internet : <https://anrc.multicollec.net>

↳ Réunion chaque 3^{ème} vendredi du mois à 18h30

Revue gratuite réservée aux adhérents et publiée par l'Association Numismatique de la Région de Cluses (ANRC)
Siège: BP 32 74970 Marignier – Tél. 06 85 50 58 50 – Site internet : <http://anrc.multicollec.net>

Directeur de publication : Jean-Luc BUATHIER

Les textes publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

© ANRC 2023